

“ Tendances nettement révolutionnaires ”: la surveillance de la presse communiste italienne publiée en France pendant l’entre-deux-guerres

Enrico Toniolo

▶ **To cite this version:**

Enrico Toniolo. “ Tendances nettement révolutionnaires ”: la surveillance de la presse communiste italienne publiée en France pendant l’entre-deux-guerres. Encyclo. Revue de l’école doctorale Sciences des Sociétés ED 624, 2018, Méthodologie de l’enquête en sciences sociales, 9, pp.131-149. hal-02183300

HAL Id: hal-02183300
https://u-paris.hal.science/hal-02183300

Submitted on 15 Jul 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Encyclo

Revue de l'École doctorale ED 382

Économies

Pensée critique

Espaces

Politique

Sociétés

Pratiques sociales

Civilisations

Enrico Toniolo *

« Tendances nettement révolutionnaires » : la surveillance de la presse communiste italienne publiée en France pendant l'entre-deux-guerres

> Journal italien *Mattino illustrato* du 6 au 13 Juin, arrivé aujourd'hui, portrait en couleur de Garibaldi publié en 1ère page. En dernière page : composition représentant en arrière-plan des ruines et au premier plan Garibaldi à cheval, entouré de chemises rouges, poursuivant à la baïonnette des soldats français qui s'enfuient. L'affichage de cette image dans les kiosques et la vente de ce journal étant de nature à provoquer de pénibles incidents, j'ai prié le directeur de la succursale Messageries Hachette de retirer de la vente les 2 700 numéros déjà reçus et distribués. Tenant compte de mon désir, il a immédiatement donné les ordres nécessaires. Mais je crois qu'il est inutile de régulariser cette opération officieuse et je vous serais obligé de bien vouloir prendre d'urgence la décision de saisie, qui ne serait rendue publique qu'en cas de protestation.[1]

Ce rapport, préconisant l'arrêt du *Mattino illustrato*, a été rédigé le 3 juin 1932 par le préfet du département des Alpes Maritimes au ministre de l'Intérieur. Le *Mattino* est un journal humoristique, contenant des caricatures, des jeux de mots et des énigmes et exempt d'éléments explicitement politiques. En fait, les années 1930 sont une « période de célébration et de visibilité renouvelée des Garibaldiens dans l'espace médiatique français », en particulier il faut souligner « l'intérêt qu'on a, des deux côtes des Alpes, à faire des Garibaldiens les ambassadeurs de l'amitié italo-française » et l'effort des journalistes qui cherchent « à mettre en valeur le caractère fraternel de ces soldats.[2] »

Cet exemple démontre bien à quel point l'État français et ses structures locales, dans leur contrôle invasif de la presse, même sans opinion politique, font preuve de dureté. La presse d'un parti politique jugé subversif comme le parti communiste a donc fait l'objet d'une

---

* Double Master en « Histoire de l'Europe » et « Histoire et civilisations comparées » à l'Université de Bologne et à l'Université Paris Diderot - Paris 7.

[1] Archives nationales de France (AN), Fonds de Moscou (FdM), 19940495-40 dossier 2125. Note du préfet des Alpes-Maritimes à M. le ministre de l'Intérieur, 3 juin 1932.

[2] Nicolas Violle, « Garibaldiens de l'Argonne, soldats du souvenir et messagers de l'*Italie Nouvelle* », *Italies* [En ligne], 2015, 19, mis en ligne le 30 mars 2016, consulté le 30 octobre 2018.

surveillance plus restrictive, qui a dégénéré en une lutte très agressive entre les deux parties.

L'analyse des différents journaux et des rapports de la Sûreté générale permet de dresser un tableau du « combat » entre les communistes et la structure répressive, de ses évolutions et de ses caractéristiques. L'objectif est de montrer à quel point les mesures prises par l'État français contre la presse ont influencé l'action du PCd'I (*Partito Comunista d'Italia*) et les contre-mesures adoptées par celui-ci.

Dans ce cadre, nous avons choisi d'analyser exclusivement les cas relatifs à la presse publiée en France et non en Italie (ni celle publiée légalement en Italie avant la clandestinité, ni celle illégale, ni celle introduite en France), car cela aurait fait entrer en jeu des catégories extérieures à l'objet de cette étude. Pour cette même raison, nous avons arrêté cette analyse au mois de juillet 1937, date à laquelle est paru le premier numéro de *La Voce degli Italiani*, journal antifasciste, qui a remplacé toutes les publications légales communistes adressées à l'immigration italienne par la suite[3]. Outre la presse elle-même, le dossier policier et judiciaire de sa surveillance constitue une source fondamentale. Dominique Gros a montré le lien important entre pouvoirs politique et judiciaire en affirmant que « commenter et analyser le droit, céder à la tentation de dire le droit en participant à son élaboration » est une activité qui a influencé l'action « d'un homme politique, d'un parti, d'un régime[4] » et d'autres historiens, comme Baruch et Duclert, ont souligné « la très forte implication des gardes des Sceaux dans la conduite politique des affaires[5] ». On peut donc étudier la façon dont ces deux pouvoirs ont agi de concert contre un même adversaire, le PCd'I, considéré comme un des dangers majeurs pour l'État français. « La surveillance des personnes et des organisations dites « subversives », des marginaux, des étrangers, des partis d'opposition et des syndicats *révolutionnaires* constitue une branche importante de l'activité policière[6] » et a généré un très grand volume de documents,

[3] *L'Unità* et *Lo Stato Operaio* étaient publiés en France, mais presque entièrement envoyés clandestinement en Italie, donc ce n'étaient pas des journaux dédiés à l'immigration.

[4] Dominique GROS, « La légitimation par le droit », in Marc Olivier BARUCH et Vincent DUCLERT (dir.), *Serviteurs de l'État : une histoire politique de l'administration française, 1875-1945*, Paris, La Découverte, 2000, p. 20.

[5] Marc-Olivier BARUCH et Vincent DUCLERT (dir.), *Justice, politique et République. De l'affaire Dreyfus à la guerre d'Algérie*, Bruxelles, Édition Complexe/IHTP/CNRS, 2002, p. 266.

[6] Romain DUCOULOMBIER, « La surveillance politique : comment lire les archives de

conservés dans le « Fonds de Moscou », aux Archives Nationales, consultable depuis quelques années seulement[7]. Les sources policières sont indispensables à la connaissance de l'histoire du mouvement communiste en France. Leur diversité (rapports de perquisitions et d'informateurs, communications écrites de communistes et exemplaires des certains journaux conservés désormais en un lieu unique[8]) permet une analyse du phénomène à plusieurs niveaux. Les procès-verbaux du « Fonds de Moscou » montrent à quel point l'action répressive de la police s'est intensifiée au cours des années 1920 et 1930. Ce n'est qu'à partir de 1936 que la situation change, tant par l'action du gouvernement Blum qu'au niveau du parti communiste lui-même.

En ce qui concerne plus précisément le mouvement communiste, l'étude de ces archives a permis de rassembler trente-quatre titres éclairant un nouveau fragment de l'histoire du mouvement communiste italien. Parus en l'espace de quatorze ans et trois mois, ils nous indiquent que la durée de vie moyenne de chaque périodique est de cinq mois. Depuis sa fondation, le Parti communiste italien a vécu dans un état de semi-légalité. La presse a donc occupé un rôle stratégique pour faire le lien entre les membres du parti, l'organiser, faire de la propagande et répandre une idéologie parmi les masses ouvrières.

Cette méthode devient encore plus évidente après l'instauration de la dictature fasciste. Entre 1922 et 1926, Mussolini fait voter des lois qui abolissent la liberté de la presse en Italie. Mais après le début du gouvernement fasciste, les journaux sont un instrument de communication privilégié pour le mouvement antifasciste, pris d'une véritable « fièvre journalistique[9] ». Les motifs de cette « fièvre » sont montrés par l'analyse de Marie-Cécile Bouju sur l'action propagandiste du PCF, analyse qui peut également s'appliquer à la position du parti italien :

---

police sur le Parti communiste ? », *ANR PAPRIK@2F*, 16 octobre 2014 [en ligne : http://anrpaprika.hypotheses.org/2658].

[7] L'histoire des « Fonds de Moscou » a été analysée par Sophie Cœuré, *La mémoire spoliée, les archives des Français, butin de guerre nazi puis soviétique*, Paris, Payot, 2013, p. 375.

[8] La plupart des journaux est conservée à la BNF, à la BDIC, à la Fondation Gramsci de Rome et aux Archives nationales italiennes, mais il y a des exceptions. Pour *Vie prolétarienne*, *L'Aurora*, *Il Proletario*, *Voce Proletaria*, *L'idea popolare*, *L'Operaio Italiano*, *Guerra di Classe* et *La Fiaccola dei giovani*, le Fonds de Moscou est, au moins pour le moment, la seule source.

[9] Massimo Legnani, « La stampa antifascista », in Nicola Tranfaglia, Paolo Murialdi, et Massimo Legnani (dir.), *La stampa italiana nell'età fascista*. Rome, Laterza, 1980, p. 261-262 et 276-277.

> La priorité est toujours donnée à la presse, qui cumule ici plusieurs caractéristiques essentielles : c'est un objet matériel discret et plus aisé à fabriquer qu'un livre ou une brochure ; il s'agit, par excellence, d'un objet politique populaire qui permet de suivre au jour le jour l'actualité politique. Pourtant, le livre et la brochure ont leur place dans la propagande clandestine du PC.[10]

Les journaux édités par un parti politique n'ont pas pour vocation première de porter des faits à la connaissance des lecteurs ; le but essentiel est de propager les idées et l'action du parti dans la société, en remplaçant la présentation des faits par une narration partiale et subjective. En outre, pour comprendre comment les groupes communistes considèrent l'importance de la presse, il faut rappeler que, selon la théorie de Lénine, « le journal n'est pas seulement un propagandiste et un agitateur collectifs mais aussi un organisateur collectif » et, en conséquence, il est un acteur actif de la politique communiste. La presse analysée a donc construit une part très importante de la culture du monde communiste italien en France. À la même époque, en Italie, la presse communiste est interdite, ce qui favorise le développement d'une presse clandestine, à côté de celle envoyée de l'extérieur[11]. La censure fasciste s'étant imposée progressivement, le passage à la clandestinité s'est opéré par étapes. Parallèlement aux journaux clandestins paraissant en Italie, se développe à l'étranger une presse publiée par l'appareil du PCd'I en exil. De ce point de vue, la France – et plus particulièrement Paris – devient le siège géographique privilégié de la presse antifasciste[12]. Une partie de cette presse est expédiée en Italie pour être distribuée illégalement. D'autres journaux imprimés paraissent avec pour objectif d'orienter et de mobiliser les masses d'immigrés italiens en France

---

[10] Marie-Cécile BOUJU, « Les maisons d'édition du PCF, 1920-1956 », *Nouvelles FondationS*, 2007/3 (n° 7-8), p. 260-265. [en ligne : https://www.cairn.info/revue-nouvelles-fondations-2007-3-page-260.htm]. Cette phrase, utilisée pour décrire l'action propagandiste du PCF, peut également s'appliquer à la position du parti italien.

[11] Il n'y a pas d'ouvrage intégralement consacré à la presse communiste clandestine en Italie ; elle a été étudiée dans d'autres travaux plus généraux : Frank ROSENGARTEN, *The Italian Anti-Fascist Press (1919-1945), From the legal opposition press to the underground newspapers of world war 2*, Cleveland (Ohio), Press of Case Western Reserve University, 1968 et Adriano DAL PONT, Alfonso LEONETTI, Massimo MASSARA, *Giornali fuori legge, la stampa clandestina antifascista, 1922-1943*, Rome, Associazione nazionale perseguitati politici italiani antifascisti, 1964. Pour un cadre complet de la presse communiste parue en Italie jusqu'à la fin de la Seconde Guerre Mondiale voir Patrizia SALVETTI, *La stampa comunista da Gramsci a Togliatti*, Milan, Guanda, 1975.

[12] Frank ROSENGARTEN, *The Italian Anti-Fascist Press*, *op. cit.*, p. XVIII.

dans un combat contre le fascisme. Mais cet objectif rencontre peu de succès, car la majorité des travailleurs s'emploie à éviter l'engagement politique pour ne pas risquer la perte d'emploi et l'expulsion. En fait, les gouvernements français mettent en place, au moins jusqu'en 1936, « une politique de fermeté[13] » qui restreignit l'activité politique des étrangers : si parfois les immigrés affirment des convictions politiques pro ou antifascistes[14], ils sont souvent convaincus que « la politique, il est pas bon (sic.)[15] ».

Le premier journal communiste italien implanté en France est *L'Araldo*. Publié pour la première fois en mars 1922, il est interdit le 16 octobre 1923 à cause de « tendances nettement communistes et révolutionnaires[16] ». Sa structure et ses caractéristiques ont déterminé le format et le contenu des journaux qui ont suivi. Les titres concernés présentent plusieurs points communs : ce sont des hebdomadaires in-folio, grand format, d'importance variable, allant d'un minimum de 4 pages à un maximum de 8. Ils s'adressent tous, au nom du parti communiste, aux travailleurs italiens immigrés en France. La constante la plus importante est l'italocentrisme et l'objectif principal est de renverser le fascisme.

D'un point de vue juridique, la presse communiste publiée en France se situe entre la légalité et la clandestinité. La législation française n'interdit pas les journaux et les revues étrangères, mais de nombreuses publications communistes sont interdites après la parution de leur premier numéro. Selon l'article 14 de la loi sur la liberté de la presse :

> La circulation, la distribution ou la mise en vente en France des journaux ou écrits, périodiques ou non, rédigés en langue étrangère, peut être interdite par décision du Ministre de l'Intérieur. Cette interdiction peut également être prononcée à l'encontre des journaux et écrits de provenance étrangère rédigés en langue française, imprimés à l'étranger ou en France.

---

[13] Ralph Schor, *L'opinion publique et les étrangers, 1919-1939*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985, p. 275.

[14] Sur les Italiens engagés pour le fascisme et aussi sur la propagande fasciste destinée aux immigrés en France voir Éric Vial, « I Fasci in Francia », dans Emilio Franzina, Matteo Sanfilippo (dir.), *Il fascismo e gli emigrati*, Rome-Bari, Laterza, 2003, p. 27-42 ; Ralph Schor, « Le fascisme italien dans les Alpes-Maritimes », dans *Migrazioni attraverso le Alpi occidentali*, Turin, Regione Piemonte, 1988, p. 357-391 ; Francesca Cavarocchi, *Avanguardie dello spirito : il fascismo e la propaganda culturale all'estero*, Rome, Carocci, 2010.

[15] Francois Cavanna, *Les Ritals*, Paris, Belfond, 1978, p. 87. L'opinion exagère l'engagement, voir Ralph Schor, *L'opinion publique*, *op. cit.*, p. 275 *sq*.

[16] Terminologie présente dans presque tous les rapports d'interdiction.

Dans le climat d'opposition au communisme, cela a des conséquences politiques : presque tous les journaux interdits, non seulement italiens mais également d'autres nationalités, sont communistes ou anarchistes, alors que les journaux d'extrême droite saisis représentent un nombre limité. Même si des évolutions apparaissent tout au long de l'entre-deux-guerres, on peut affirmer qu'elles sont de nature plus technique qu'organisationnelle, c'est-à-dire que l'efficacité des actions change, mais pas leurs modalités. La méthode d'enquête concernant la presse étrangère est, en France, très centralisée : les communications suivent une distribution périphérie-centre, ce qui n'a rien d'étonnant compte tenu de la rigidité hiérarchique qui règne alors. Le commissaire de police de la ville où un périodique est vendu en informe le préfet de son département, par un rapport qui s'attarde davantage sur la forme et la structure du journal que sur son contenu. Il précise le titre, le bureau de la rédaction et de l'administration, la date de création et de sortie du numéro et les noms des personnes impliquées, comme le rédacteur en chef et le gérant. Un exemplaire est ensuite joint au rapport. C'est donc au niveau local que sont effectués les premiers contrôles. Dans les premières années de l'entre-deux-guerres, on constate que les préfets réclament plus d'informations concernant les bâtiments et les lieux où sont vendus les numéros. Ils s'intéressent également au casier judiciaire des personnes impliquées pour savoir si elles sont déjà connues des services de police.

Après un premier niveau d'échange épistolaire, le préfet informe le ministre de l'Intérieur qui peut seul décider d'interdire le journal. Dans cette éventualité, le ministre demande en général des informations complémentaires concernant les organisations locales du parti et les éventuels antécédents judiciaires des gérants et rédacteurs en chef. En revanche, le ministre n'informe pas les préfets de l'évolution des enquêtes. L'information fonctionne à sens unique.

Le ministre de l'Intérieur peut éventuellement consulter celui de la Justice, afin d'éclaircir des cas de jurisprudence équivoques, et celui des Affaires étrangères, pour s'assurer que la censure d'un journal étranger ne cause pas de problèmes diplomatiques. Mais cette dernière situation est bien évidemment impossible avec l'Italie fasciste, concernant la presse communiste. Jusqu'en l'année 1924, le ministre s'informe aussi auprès des préfets de l'arrêt effectif des publications, quelques semaines après la prise du décret. Cette pratique disparaît à partir de l'année suivante, probablement pour éviter d'alourdir indûment la procédure avec des communications inutiles : en cas de reparutions des journaux

interdits, le préfet avertit le ministre. Les zones d'ombre législatives sont problématiques pour les autorités locales. Le 19 novembre 1923, le préfet du Vaucluse, confronté à une situation particulière, s'en remet au ministre au sujet d'un exemplaire de *L'Araldo*, qui « n'était ni mis en vente, ni mis en circulation, ni distribué » mais disponible à la lecture, chez un coiffeur, à Avignon, le 3 novembre. Le 27 du même mois, le ministre de l'Intérieur répond que la lecture est autorisée. Cet exemple est significatif du fonctionnement hiérarchique dans la prise de décision en matière d'interdiction de journaux, y compris pour un exemplaire vieux de deux semaines et disponible dans une seule commune.

Ce cas de figure ne survient plus par la suite et on assiste à un affinement progressif des techniques de contrôle et de répression. Dans ce contexte, les communistes ne se contentent pas de subir les actions de surveillance et de censure et adoptent des contre-mesures qui rendent la situation encore plus compliquée pour la police. Pour éviter que les journaux ne soient découverts dans les bureaux de poste, un système simple de camouflage est mis en place, en enveloppant une liasse de cinquante exemplaires dans un tirage du journal français *L'Humanité*[17]. En outre, si la police intercepte d'autres documents que des journaux (livres, brochures, revues publiées sous la forme d'un numéro unique, etc.) le ministre ne peut pas adopter d'interdiction permanente, mais seulement une réquisition, car ce type d'imprimés n'est pas strictement réglementé par la loi. Néanmoins, dans le premier cas, ces escamotages sont facilement repérables par les forces de l'ordre et, dans le deuxième, ils ont une portée limitée, car la diffusion des livres et des brochures est moindre que celle des périodiques. La seule méthode permettant de poursuivre les publications, en s'opposant sur le long terme à la police, a été explicitée dans une communication de décembre 1923 adressée par la Commission exécutive centrale du Parti communiste italien à tous les groupes de la zone de Paris :

> Depuis plus d'un mois, à la suite d'ordres émanant du Ministère de l'Intérieur, la police française continue à retenir notre journal *L'Araldo*. La rétention survient dans les bureaux de poste ou dans les gares et à la revente. La rétention est un acte d'intimidation policier illégal, contre lequel, cependant, nous n'avons pas les moyens de nous défendre. C'est la raison pour laquelle *L'Araldo* n'est plus parvenu aux camarades. Dans l'attente qu'une action de protestation politique contre la violence que nous subissons soit menée à bon terme par le parti communiste français et son groupe parlementaire, le CEC (Commission Exécutive Centrale) a décidé, pour joindre notre voix

[17] AN, FdM, 19940494/41 dossier 3607, « Le Préfet de Savoie à Monsieur le Ministre de l'Intérieur », 13 novembre 1923.

> aux Italiens travaillant en France, de changer le nom du journal. Dans le prochain numéro, le journal prendra le nom de *L'Ordine Nuovo*. Avertissez les camarades les plus fidèles du retrait et de la distribution des exemplaires qui seront envoyés à l'adresse habituelle. Si *L'Ordine Nuovo* est également interdit, soit nous changerons à nouveau de nom, soit nous envisagerons d'autres mesures. Tâchez de nous dire si le nouveau journal vous parvient et s'il peut être mis en vente sans rencontrer d'opposition de la part de la police.[18]

Cette analyse présente plusieurs points intéressants. On peut remarquer avant tout que l'action a été menée sur deux fronts. D'une part, une demande formelle de légalisation a été présentée au ministre de l'Intérieur. Cette « action de protestation politique » est soutenue exclusivement par le PCF, laissant les membres italiens dans l'attente, puisque le PCI en France et les communistes immigrés n'ont pas officiellement d'autonomie politique[19]. À plusieurs reprises, *L'Humanité* publie des articles critiquant l'action du gouvernement contre les journaux communistes et demandant l'autorisation de ces derniers, au même moment où des journaux conservateurs comme *Le Matin* se montrent favorables à l'interdiction[20]. Parallèlement, les

---

[18] AN, FdM, 19940494/41 dossier 3602, *La commissione esecutiva centrale gruppi italiani di lavoro a tutti i Fiduciari di Gruppi e di zona*, Paris 3 décembre 1923. « La polizia francese in seguito ad ordini pervenuti dal Ministero dell'Interno, da oltre un mese continua a sequestrarci il nostro giornale *L'Araldo*. Il sequestro avviene negli uffici di posta o di ferrovia e nelle rivendite. Il sequestro è un atto di prepotenza poliziesca ed illegale, dal quale però non abbiamo mezzi ridotti per difenderci. È questo il motivo per cui *L'Araldo* non è più arrivato ai compagni. Mentre attendiamo che il partito comunista francese ed il suo gruppo parlamentare conducano a buon fine l'azione di protesta tentata per via politica contro la violenza che ci colpisce, la C.E.C. [Commissione Esecutiva Centrale] ha deciso un mezzo per far giungere la nostra voce ai lavoratori italiani in Francia, quello di cambiar nome al giornale. Nel prossimo numero, il giornale prenderà il nome *L'Ordine Nuovo*. Disponete in merito avvertendo i compagni più sicuri per il ritiro e la distribuzione delle copie che spediremo al solito indirizzo. Se anche *L'Ordine Nuovo* venisse sequestrato, o cambieremo nome nuovamente al giornale o escogiteremo altri mezzi. Sappiateci dire se il nuovo giornale vi sia parvenuto e se esso può essere messo in vendite senza incontrare opposizione dalla polizia. »

[19] Par ailleurs, certains communistes italiens ont un rôle direct dans des organisations françaises, Giulio Ceretti au comité central du PCF à partir de 1932, Leo Valiani dans la petite fraction dissidente « Que faire », ou, à la SFIO, l'ancien cofondateur du PCI Angelo Tasca. Voir Éric VIAL, « Les immigrés italiens dans la vie politique française : présence et invisibilité », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 2018/1, n° 27, p. 33.

[20] *Le Matin* du 18 août 1927 était favorable à l'interdiction en disant que « *Il Lavoratore italiano* faisait de la propagande antimilitariste dans notre pays et s'immisçait à chaque instant dans notre politique intérieure ».

communistes italiens, conscients du risque de basculer à tout moment dans l'illégalité, mènent à un autre niveau des actions qui, si elles ne sont pas clandestines, sont pour le moins souterraines. En outre, d'un point de vue formel, on peut remarquer que les communistes ne déclarent pas vouloir fonder un nouveau journal en remplacement de *L'Araldo*, mais seulement en changer le nom. La nouvelle publication est identique à la précédente, pour écarter tout doute quant à la création d'un nouveau périodique. C'est pour cette raison que les journaux publiés se ressemblent beaucoup du point de vue de la structure, du style et des thèmes traités : à quelques exceptions près, il ne s'agit pas de journaux différents, mais du même organe de presse.

Cependant, il est évident que les événements internationaux et les décisions prises par le PCF ont influencé le développement de la presse italienne. En prêtant attention aux titres des journaux, à leurs sous-titres, à leur durée dans le temps, à leurs tirages, à la nature des titres des unes ou des autres pages des journaux, aux formes de diffusion telles qu'elles sont proposées ou suggérées par le journal lui-même, il est possible de répartir les publications analysées en trois périodes, selon des critères distincts les uns des autres[21].

La première période s'étend de mars 1922, date de la parution de *L'Araldo*, premier journal communiste destiné aux immigrés italiens en France, au 20 août 1927, date du dernier numéro de *Il Lavoratore italiano*. Il s'agit là d'une période caractérisée par la très grande proximité sociale entre l'immigration économique et l'immigration communiste italienne en France. C'est aussi la période au cours de laquelle la presse, destinée aux communautés italophones au sein du PCF, comme l'indiquent de façon plus ou moins explicite les intitulés des cinq journaux concernés, traite effectivement des problèmes spécifiques des communistes italiens en tant qu'immigrés prolétaires en France. C'est aussi une période au cours de laquelle le parti communiste italien a moins de prise sur ses militants présents en France. Jusqu'à l'arrivée en France d'Angelo Tasca, sous le nom de Serra, les communistes italiens répondent effectivement davantage au parti français qu'au parti italien. Pendant la période des années 1922-1924 les membres inscrits aux « groupes de langue » (organisations internes au parti communiste

[21] Cette structure a été proposée dans Antonio Bechelloni, « La presse communiste italophone en France (1921-1942). Ses interlocuteurs et ses destinataires : le poids des conjonctures », dans le *Séminaire Transfopress – Europe 2014-2015. Séance 3 : La presse en italien*. La publication de l'article est prévue in Bénédicte Deschamps et Pantaleone Sergi (dir.), *La stampa italiana nel mondo*, Cosenza, Luigi Pellegrini Editore. Je remercie M. Bechelloni pour avoir mis à ma disposition l'article avant la publication.

français[22]) ont été presque 10 000 et le tirage de *L'Araldo* s'est élevé à 15 000 exemplaires. Dans les années qui suivent, avec la répression policière et la bolchevisation de 1925, les effectifs militants tombent à moins de 2 500 et le tirage du *Lavoratore italiano* ne dépasse pas les 6 500 exemplaires. Pour contextualiser ces chiffres, les Italiens en France étaient 451 000 en 1921, 760 000 en 1926 et 808 000 en 1931 (soit respectivement 29%, 30,4% et 27,9% du total des étrangers présents en France)[23]. Quand *L'Ordine Nuovo* est interdit, le Parti publie un nouveau journal intitulé *L'Humanité. Supplemento settimanale in lingua italiana*. En publiant le journal comme supplément du quotidien français du PCF, les communistes espéraient contourner l'interdiction, puisque l'article 14 de la loi du 1881 s'appliquait seulement à la presse étrangère. Un rapport signé par le préfet de Paris concernant ce journal, démontre la réussite partielle de cette tactique :

> Je ne cache pas qu'après chaque arrêté d'interdiction, il sera possible à la Direction de faire immédiatement revivre le journal interdit sous un autre titre, et, par conséquent, de frapper d'inefficacité l'arrêté d'interdiction, puisqu'un nouveau numéro tout au moins paraîtra avant l'intervention un nouvel arrêté. Mais, si regrettable que soit ce résultat, je ne puis que constater que seuls *L'Araldo* et *L'Ordine Nuovo* ont fait l'objet d'une interdiction. Il est difficile d'admettre qu'on puisse étendre cette interdiction à tout journal similaire ayant la même origine, la même administration, la même tendance, sans faire échec aux principes sur lesquels se fonde notre législation en matière de presse.[24]

Dès l'interdiction d'un journal, le Parti essaie d'en publier un autre, souvent en changeant seulement son nom. Cette tactique permet uniquement de « publier le journal pour les périodes de courte durée que la bureaucratie bourgeoise ne pouvait pas contrôler[25] », les communistes prévoyant eux-mêmes l'interdiction future du journal, même sous un autre titre. Néanmoins le parti n'envisage jamais d'interrompre les publications :

> D'autre part, il importe que notre voix vous parvienne, qu'elle parvienne

[22] Loris CASTELLANI « Un aspect de l'émigration communiste italienne en France : les groupes de langue italienne au sein du PCF (1921-1928) », in Pierre MILZA (dir.), *Les Italiens en France 1914-1940*, Rome, École Française de Rome, 1986, p. 195-221.
[23] Ralph SCHOR, *Histoire de l'immigration en France de la fin du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, Armand Colin/Masson, 1996, p. 60.
[24] AN, FdM, 19940494/41 dossier 3607.
[25] *Ibid.*, « Parti Communiste (S.F.I.C) Commission Exécutive Centrale Groupe Italien de Travail, Paris », 27 Décembre 1923, « far passare il giornale entro i lassi di tempo della burocrazia borghese ».

> aux masses italiennes en France à tout prix. Le journal est le moyen le plus pratique et plus efficace pour notre propagande. Il importe de le faire arriver jusqu'à vous par un moyen sûr et durable par l'intermédiaire de notre organisation qui doit savoir affronter et résoudre ces problèmes.[26]

La Sûreté générale entre en possession de ce message. À d'autres occasions, il lui est possible de connaître rapidement les intentions des communistes et parfois même avant toute action du parti. Malgré cet indubitable « coup d'avance », le problème ne change pas. Dans certains cas, cela permet d'intercepter des milliers d'exemplaires et d'interdire rapidement des dizaines de journaux, mais ces mesures n'ont pas été efficaces pour mettre un terme à cette lutte, car les parutions de journaux communistes n'ont pas cessé. Le 18 mars 1924, le ministre de l'Intérieur lance des « poursuites[27] » non spécifiées contre la réapparition des périodiques sous un autre titre. La tentative des communistes pour échapper à la censure ne porte pas ses fruits, notamment à cause de l'impossibilité de garantir des publications stables. Les saisies, les perquisitions et les amendes ont aggravé une situation qui était déjà incertaine à cause des difficultés chroniques de financement qui ont caractérisé toute la presse antifasciste en exil[28]. Pour autant, la confusion générée complique l'action policière : « ce journal [*L'Humanité supplemento settimanale*] est-il interdit ? Si oui, quelles mesures ont été prises pour faire respecter cette interdiction ?[29] » en 1924. En outre, au cours de cette période, la presse est analysée de façon simpliste. Par

[26] *Ibid.* « D'altra parte, occorre che la nostra voce arrivi a voi, alle masse italiane in Francia ad ogni costo. Il giornale è il mezzo più pratico e più efficace per la nostra propaganda. Occorre farlo arrivare a voi con un mezzo sicuro e duraturo per il tramite della nostra organizzazione che deve saper affrontare anche questi problemi e risolverli. »

[27] *Ibid.*, Note du 18 Mars 1924.

[28] Carmela Maltone a bien résumé les difficultés liées au financement : « Les riches philanthropes étaient rares et peu généreux ; les sommes provenant de la solidarité internationale et des formations politiques françaises progressistes restaient modestes. Les ressources inhérentes à l'activité éditoriale, les ventes au numéro ou par abonnement s'avéraient insuffisantes et peu fiables car le cercle des lecteurs, comme nous l'avons déjà dit, était très étroit et ses ressources limitées. Enfin la publicité commerciale était presque absente. […] L'endettement chronique était le mal endémique dont souffrait la presse antifasciste et la fermeture était l'inquiétude permanente. L'étranglement financier provoqua la disparition de nombreux journaux. » in Carmela Maltone, « La presse en exil : les antifascistes italiens en France. 1922-1943 ». Cet article est une francisation du texte : Carmela Maltone, « Scrivere contro. I giornali antifascisti italiani in Francia dal 1922 al 1943 », *Line@editoriale* [En ligne], N° 005 - 2013, Varia, mis à jour le : 24/03/2017, URL : http://revues.univ-tlse2.fr/pum/lineaeditoriale/index.php?id=675

[29] AN, FdM, 19940494/41 dossier 3607.

exemple, dans un rapport du 11 octobre 1923 au sujet de *L'Araldo*, le commissaire de police d'Oyonnax affirme que la lecture des articles, pour que la police puisse prendre connaissance du contenu, « a été faite par des gens d'Oyonnax, connaisseurs de la langue italienne et qu'ils sont aptes à faire un peu de traduction[30] ». Les premières traductions sont lourdes et succinctes, ce qui rend la compréhension des articles presque impossible.

À partir de 1925, ces traductions sont confiées à des traducteurs professionnels et, par conséquent, se sont améliorées. On remarque aussi beaucoup d'incertitudes organisationnelles. Par exemple, le 16 juillet 1923, le préfet de la Marne envoie une lettre au ministre de l'Intérieur pour savoir où expédier les journaux saisis[31]. Il faut aussi souligner que les rapports ne se limitent pas au contrôle de la presse et font état d'une action plus ample. L'un d'eux, envoyé le 19 novembre 1923 par le préfet de Savoie au ministre de l'Intérieur, se concentre sur le communiste italien Zoldi considéré comme le principal militant impliqué dans la distribution de *L'Araldo* dans son secteur. Mais la presse n'est pas le sujet principal du communiqué :

> Quant à Zoldi, qui a fait l'objet d'un arrêté d'expulsion[32] à la date du 17 mai 1920, et dont le séjour en France n'est que toléré par sursis trimestriels accordés par mon Administration, en vertu de vos instructions du 8 mars 1922, il n'a jamais cessé d'être l'objet de mesures de surveillance de la part de la police locale.[33]

Le contrôle du mouvement communiste italien en France devient plus fort et des actions assez floues, du point de vue légal, sont menées. À ce sujet, il est important de souligner que la décision d'interdire ou non un journal est rarement déterminée par le niveau de dangerosité pour l'ordre social ou pour la sécurité nationale, mais en fonction de motivations politiques, comme l'explique le procureur général de la cour d'appel de Paris, concernant *L'Humanité. Supplemento in lingua italiana*, dans un rapport au Ministre :

---

[30] AN, FdM, 19940494/41 dossier 3604.

[31] AN, FdM, 19940494/41 dossier 3607.

[32] Sur les expulsions des migrants italiens dans l'entre-deux-guerres, voir Stéphane MOURLANE, « Migrations frontalières et engagement politique : les communistes piémontais et liguriens expulsés des Alpes-Maritimes (1922-1935) », *Cahiers de la Méditerranée*, 1999, nº 58, 1. Mémoire et identité de la frontière : étude des migrations de proximité entre les provinces ligures et les Alpes-Maritimes [Actes des journées de Nice, octobre 1998], p. 201-211.

[33] AN, FdM, 19940494/41 dossier 3605.

> J'ai fait procéder à une traduction sommaire du Numéro ci-joint de ce journal. Il ne contient aucun article ni aucun passage comportant des poursuites. Mais il appartient au Gouvernement d'apprécier s'il convient d'interdire ce journal par application de l'article 14 de la loi du 29 Juillet 1881 et de l'article unique de la loi du 22 Juillet 1895.[34]

La deuxième période s'étend de 1927 à 1934. L'achèvement de l'installation en Italie du régime totalitaire fasciste détermine la suppression de toute forme d'opposition et donc également de la presse non alliée au régime. Mais les cadres du Parti communiste ne se sont pas rendus majoritairement en France, en particulier parce qu'un nombre très important de cadres intermédiaires du Parti passe dans la clandestinité en Italie. En outre, en accord avec les orientations et les directives de la III[ème] Internationale, les partis communistes français et italien deviennent plus sectaires vis-à-vis des autres forces politiques. À partir de 1928 et jusqu'en 1934, la stratégie dite de « classe contre classe » est à l'ordre du jour, avec la désignation des socialistes comme social-fascistes. C'est le thème principalement traité par les journaux de cette période, comme le montre un article paru dans le premier numéro du journal *Fronte Unico* qui affirme que « l'avènement de Hitler au pouvoir [est le] résultat de la politique criminelle, couarde et philofasciste de la social-démocratie[35]. En 1932, le nombre des militants du PCF et des groupes de langue italienne est le plus bas de l'entre-deux-guerres. Dans la période juin 1933-juillet 1934, l'organe de presse des communistes de langue italienne change cinq fois de nom. On peut expliquer cela par le caractère réactionnaire des gouvernements de centre droit de l'époque, mais aussi par l'isolationnisme auto-imposé par le parti lui-même.

À la fin des années 1920 et au début des années 1930, l'organe de répression progresse. Ce changement significatif est lié au rôle du ministre des Affaires étrangères. À partir des années 1930, il demande des descriptions détaillées des numéros au Bureau d'étude de la presse étrangère de ce dernier, mais fait état d'une progressive structuration de l'organisme de contrôle et d'analyse. Néanmoins, la Sûreté n'est pas capable de mettre un terme aux publications et la police, qui obtient de mauvais résultats, se retrouve confrontée à une situation somme toute peu exceptionnelle. Aussi la lutte directe contre les militants responsables d'infractions relatives aux lois sur la presse devient-elle pratiquement inutile. En mars 1928, le commissaire de Besançon, au cours de la

[34] AN, FdM, 19940494/41 dossier 3607, « Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à Monsieur le Ministre de l'Intérieur », Paris, le 4 Mars 1924.
[35] *Fronte Unico*, 1[er] numéro, avril 1934, AN, FdM, 19940495/40 dossier 2130.

notification d'un acte d'expulsion aux militants communistes Giuseppe Tourel et Giovanni Neirotti, découvre quelques exemplaires interdits du journal *La Verità*. Les deux Italiens déclarent les avoir reçus des militants Léon Nicod et Maurice Tréand qui, interrogés à leur tour, nient les faits. D'autres recherches s'avèrent tout aussi infructueuses[36].

Les faits similaires sont relativement nombreux et, en cas de responsabilité avérée, les condamnations sont minimes. Le délit visant « la mise en vente et la distribution délibérées de journaux interdits » n'est passible que d'une amende : pour un délit semblable, Enrico Pagaben est condamné le 6 mai 1931 à payer 200 francs[37]. On peut donc affirmer que les pertes structurelles du PCF ont été très faibles. Dans tous les cas, les incertitudes de la Sûreté diminuent depuis la fin des années 1920[38]. Maurice Rousseau, spécialiste de la situation italienne et rédacteur de *L'Humanité*, déclare avoir eu vent de ce que trois cents fascistes munis de la carte du PCd'I, se rendaient dans la région, dans un but de provocation. L'Union incite les antifascistes italiens « à s'organiser en vue de démasquer ces individus pour prévenir le risque d'un coup de main de leur part ». Le préfet a une connaissance précise de la situation, car il communique les noms des participants. En outre, il donne l'ordre de réaliser « une surveillance discrète » à leur encontre. Comme nous l'avons vu précédemment, ces mesures ne sont pas nouvelles, mais la phase de contrôle des militants et de la presse atteint un nouveau degré d'intensité.

Par ailleurs, des livres et brochures sont publiés en Italie, puis expédiés dans les librairies françaises[39]. Quand ces paquets sont interceptés dans les bureaux de poste, la machine bureaucratique se met de nouveau en branle et le ministre de l'Intérieur affirme qu'il « est préférable, pour des motifs évidents d'ordre public, que la diffusion dans les milieux italiens en soit entravée par les moyens que prévoit notre législation ». Il revient donc au ministre de l'Intérieur de décider s'il faut les réexpédier en Italie ou autoriser leur livraison. Il approuve les saisies bien qu'il ne fût pas sûr que la législation le permît. Dans certains cas, les accusations ne reposent sur aucun motif concret ou relèvent d'arguties comme le souligne le slogan « À mort Hitler » (paru dans le numéro d'octobre 1934 de *Il Fronte unico*), qualifié d'«invitation

[36] AN, FdM, 19940494/41 dossier 3612.
[37] AN, FdM, 19940494/63 dossier 1-28-4559.
[38] AN, FdM, 19940494/41 dossier 3612.
[39] AN, FdM, 19940494/41 dossier 3611. C'est le cas de la revue *Il leninismo, teoria e pratica*, envoyé en France dans l'août 1925 à la « Librairie Internationale du S.O.I. » de Paris, et d'autres (rares) brochures et livres qui ne sont pas nommément cités par les rapports policiers jusqu'à la fin des années 1920.

à l'homicide» et donc répréhensible par la loi[40].

Il Fronte unico marque l'apogée du conflit entre les communistes et le gouvernement, jusqu'en 1939. Avec le journal suivant, *La Voce operaia*, commence la troisième période qui va de juillet-août 1934 à juillet 1937, au moment où l'Internationale rejette progressivement l'idée de l'action « classe contre classe » et où les communistes commencent à s'allier aux socialistes. Malgré quelques éléments stables, la presse de cette période montre de grands signes de changement.

À l'exception de l'hebdomadaire *La Difesa*, dont la durée d'existence ne dépasse pas les trois mois, les autres périodiques paraissent pendant au moins cinq à six mois pour trois d'entre eux. *Il Grido del popolo* a même duré plus d'un an, de mars 1936 à juillet 1937, en plein Front populaire. Cette durée peut paraître réduite, en comparaison des journaux français, mais représente le double de la durée de vie moyenne des autres journaux du PCd'I et par ailleurs *Il Grido* ne disparaît pas du fait d'une interdiction.

Les pseudonymes restent fréquents (*Ercoli* pour Togliatti, *Estella* pour Teresa Noce, *Giorgio Camen* pour Giuliano Pajetta, etc.), mais à partir de journal *La Difesa* (paru en 1935) et pour tous les journaux suivants, certains articles sont signés du véritable nom de leur auteur, alors qu'avant de cette date c'était très rare. Une plus grande liberté d'expression et une plus grande ouverture vers les autres forces politiques, tant françaises qu'italiennes, sont évidentes. Il faut y voir la diminution de la dimension sectaire. À côté des luttes sociales pour les travailleurs, on trouve aussi des références à la vie politique démocratique française, en général, et non plus seulement communiste, présentant des opinions positives qui ont nettement influé sur la durée de vie des journaux et sur l'augmentation des tirages. La situation générale évolue : le parti communiste, tout comme le gouvernement, adopte des positions moins radicales, qui favorisent le dialogue au-delà des questions liées à la presse. En effet les communistes acceptent une action politique prévoyant la possibilité d'une alliance avec d'autres forces de gauche pour contrarier l'avancée du fascisme et faciliter la lutte pour les droits des travailleurs, comme en témoigne la création de l'Unité d'action avec la SFIO, puis du Front populaire avec l'adhésion des radicaux et d'autres organisations de gauche.

Dans le secteur de la presse, cette situation entraîne une plus longue durée (deux et trois ans) de vie des journaux, comme *Il Grido del Popolo* et *La Voce degli Italiani*. *La Voce degli Italiani* est

[40] AN, FdM, 19940495/40 dossier 2133, « Note de la Section d'étude de la presse étrangère », 5 novembre 1934.

symptomatique de ce changement. Le journal a l'objectif (non atteint) de devenir le média de référence de tout l'antifascisme italien en France, et remplace tous les journaux communistes. Il paraitra ainsi jusqu'au fatal pacte germano-soviétique d'août 1939. Les mesures prises par le gouvernement Blum ne touchent pas directement la presse étrangère. Mais il est impossible d'oublier la « partie invisible de l'action du gouvernement ». « Le *climat* créé par Léon Blum[41] » engendre une vision plus favorable, tant des travailleurs étrangers que des forces de gauche, facilitée par les positions plus flexibles des communistes.

Cette situation montre comment ni l'organisation communiste ni les forces de l'ordre n'ont réussi à s'imposer ou au moins à prendre l'avantage sur leur adversaire. Par ailleurs, il est remarquable de voir que les groupes communistes italiens et les organes de répression ont vécu, dans les trois périodes analysées, une évolution semblable.

La première période (1922-1927) est caractérisée par les tentatives, des deux côtés, de se structurer. Les communistes essaient de garantir des publications régulières, dans une situation où la structure même du Parti italien est fragile. Par contre, la Sûreté générale tente d'éliminer ces publications et, en même temps, elle réussit à améliorer certaines procédures et devient plus efficace.

La deuxième période (1927-1934) voit l'apogée du « combat » au niveau institutionnel. Le parti communiste français (et les groupes italiens avec lui) et le gouvernement ont des positions antithétiques. La presse communiste reflète cette situation et elle s'exprime en des termes de plus en plus agressifs. Il en résulte que le contrôle devient plus pressant et la durée de vie moyenne des journaux plus courte.

Enfin, la troisième période (1934-1937) marque un tournant. La situation générale change, le parti communiste et le gouvernement commencent à se rapprocher, surtout grâce à une position moins radicale adoptée par les communistes, qui a nettement influé sur la durée de vie des journaux et sur l'augmentation des tirages. De cette façon, comme on l'a vu, un dialogue devient possible et pas seulement sur le sujet de la presse.

La situation semble avoir canalisé le mouvement vers une plus grande institutionnalisation mais, en dépit de cette réelle

[41] Marcel LIVIAN, *Le Parti socialiste et l'immigration : le gouvernement Léon Blum, la main-d'œuvre immigrée et les réfugiés politiques (1920-1940) : russes, géorgiens, arméniens, italiens, espagnols, allemands, sarrois, autrichiens, allemands des Sudètes*, Paris, Anthropos, 1982, p. 115. Le terme « climat » est emprunté à René RÉMOND et Pierre RENOUVIN (dir.), *Léon Blum, chef de gouvernement : 1936-1937*, Paris, A. Colin/Fondation nationale des sciences politiques, 1967, p. 400-401.

institutionnalisation, la situation se révèle trop précaire. Le Parti demeure lié aux décisions de la IIIème Internationale et, quand souffle le nouveau vent soviétique, la position communiste change également dans le même sens. Le nouvel ordre est acté par la signature du pacte Molotov-Ribbentrop et son acceptation par le PCF. Le gouvernement déclare alors le parti hors-la-loi, chassant ainsi de la scène politique française les organisations étrangères affiliées, comme celle d'Italie. Toute la presse communiste devient instantanément illégale et tombe dans une clandestinité totale. Il faut attendre la fin de la guerre pour que cette presse retrouve un cadre légal.

Liste des journaux

Première période : 1922-1927

1. L'Araldo. Organo in lingua italiana del Partito comunista francese (S.F.I.C), Paris, hebdomadaire, 4 mars 1922 - 1er décembre 1923. Tirage : 10 000-15 300.

2. L'Ordine Nuovo. Organo in lingua italiana del Partito comunista francese (S.F.I.C), Paris, hebdomadaire, 8 décembre 1923 - 29 décembre 1923. Tirage : 10 000-12 500.

3. L'Humanité. Supplemento settimanale in lingua italiana, Paris, hebdomadaire, 5 janvier 1924 - 19 juillet 1924. Tirage : 10 000-12 500.

4. La Riscossa. Settimanale in lingua italiana del Partito comunista francese (S.F.I.C), Paris, hebdomadaire, 19 juillet 1923 - 24 octobre 1926. Tirage : 13 600.

5. Il Lavoratore Italiano. Organo degli operai e contadini italiani in Francia, Paris, hebdomadaire, 30 octobre 1926 - 20 août 1927. Tirage : 6 750 -13 500.

Deuxième période : 1927-1934

6. La Verità, Paris, bihebdomadaire, 1 janvier 1928 - mars 1928. Tirage : 7 000.

7. L'Aurora, Per la difesa e la libertà dei prigionieri del fascismo, Paris, 31 mars 1928, numéro unique. Tirage : 8 000 exemplaires envisagés, en réalité quelques dizaines ou quelques centaines.

8. Il Proletario, Paris, mensuel, 15 avril 1928 - 2 août (illégalement jusqu'à juillet 1930). Tirage : 8 300.

9. Fronte Antifascista. Organo dei comitati proletari antifascisti, Paris, bihebdomadaire mais très irrégulier, septembre 1927 - 22 septembre 1929.

10. Voce Proletaria, Paris, bihebdomadaire, 1er septembre - 22 septembre 1928. Tirage : 10 000.

11. Battaglie Sindacali, Paris, bihebdomadaire mais très irrégulier, 12 juillet 1928 - interdit le 30 juillet 1931, a paru jusqu'en juillet 1934. Tirage : 10 000.

12. L'Avanguardia, Paris, hebdomadaire, mai 1930. Tirage : inconnu.

13. Operaia, Paris, 25 juillet 1931 - 21 avril 1932. Tirage : 5 500.

14. L'Appello del Recluso. Il giornale dei patronati, Paris, revue trimestrielle illustrée de 20 pages, janvier - juin 1932. Tirage : 15 000.

15. Bandiera Rossa, Paris, hebdomadaire, 3 juin 1933 - 9 septembre 1933. Tirage : 15 000-40 000.

16. La Nostra Bandiera, Paris, hebdomadaire, 16 septembre 1933 - 6 mars 1934. Tirage : 17 000.

17. La Bandiera dei Lavoratori, Paris, hebdomadaire, 17 mars 1934 - 12 mai 1934. Tirage : 17 000

18. Vita Operaia, Paris, hebdomadaire, 19 mai 1934 - juillet 1934.

19. Fronte Unico. Organo del comitato nazionale italiano di fronte unico, Paris, mensuel, avril 1934 - 24 octobre 1934. Tirage : 12 000.

TROISIÈME PÉRIODE : 1934-1937

20. Voce Operaia. Voix Ouvrière. Paris, hebdomadaire, 28 juillet 1934 - 17 novembre 1934. Tirage : 17 000.

21. Azione Popolare. Settimanale in lingua italiana del Partito comunista francese (S.F.I.C), Paris, décembre 1933 - 6 novembre 1934, hebdomadaire. Tirage : 15 000.

22. La Fiaccola dei giovani, Paris, mai 1934 - 6 juin 1934, mensuel. Tirage : inconnu.

23. L'Adunata dei giovani. Giornale in difesa dei giovani italiani emigrati, Parigi, 1er août 1934 - 6 décembre 1934, bihebdomadaire. Tirage : inconnu.

24. Gioventù. Giornale di difesa dei giovani lavoratori italiani emigrati, Paris, février - août 1935. Tirage : inconnu.

25. Gioventù Nostra. Giornale dei giovani italiani in Francia, 8 octobre 1935 - 11 décembre 1935. Tirage : 2 500.

26. La Difesa, Paris, 6 juillet 1935 - 28 septembre 1935, hebdomadaire. Tirage : 18 500.

27. L'Idea Popolare, Paris, 19 septembre 1935 - mars 1936, hebdomadaire. Tirage : 19 500.

28. Il grido del Popolo, Paris, mars 1936 - juillet 1937, hebdomadaire. Tirage : inconnu.

Journaux en numéros uniques et publications spécifiques :

29. L'Operaio Italiano. Quindicinale sindacale dei lavoratori italiani emigrati, Paris, août 1923 (?), bimensuel.

30. Il Lavoratore internazionale dei trasporti. Organo del Comitato internazionale di Propaganda per i Lavoratori dei Trasporti, Paris.

31. Guerra di classe. Bollettino mensile del comitato d'emigrazione dell'Unione Sindacale Italiana, Paris, novembre 1927 - 30 avril 1928, mensuel (?).

32. Primo maggio, Edito dai gruppi italiani del P.C.F., Paris, 1er mai 1928, numéro unique.

33. Unité révolutionnaire, Paris, mars 1930, numéro unique.

34. Gioventù Nuova, Paris, janvier - février 1936.

université PARIS DIDEROT PARIS 7

Université de Paris

Encyclo

Revue de l'École doctorale 382

HOMMAGE À ÉTIENNE TASSIN (1955-2018)

DOSSIER THÉMATIQUE : MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE EN SCIENCES SOCIALES

Ludovic JOXE, Elsa PARIS | Les catégories d'analyse à l'épreuve du terrain

Camille DUTHY | Difficultés empiriques et théoriques de la définition d'une population d'enquête : le cas des « solos »

Jérôme FRESNEAU | Le terrain exploratoire comme outil méthodologique de confrontation du projet de recherche et du contexte étudié

Morgane LE GUYADER | Enquêter sur les rapports d'altérité à San Andres et Old Providence (Colombie) : les limites de la notion de "créolisation" et la nécessité d'une approche transnationale

Fred BIYELA | La « Sorcellerie » : une catégorie problématique des pouvoirs au sein de l'Église de Zéphirin (Congo-Brazzaville)

Victor Albert BLANCO | L'islamophobie à l'épreuve du terrain

Gilles MARTINET | De l'espace résidentiel aux quartiers habités : les métamorphoses d'une catégorie d'analyse

VARIA

Enrico TONIOLO | « Tendances nettement révolutionnaires » : la surveillance de la presse communiste italienne publiée en France dans l'entre-deux-guerres

RÉSUMÉS DE THÈSE

Louisa BARALONGA | Le racisme colonial : de l'esclavage à la politisation. Le cas de l'association antiraciste *Les Indivisibles* (2007-2012)

Ebru EREN | De la culture éducative à la culture métalinguistique. Les contextualisations de la description du français dans les discours grammaticaux en Turquie

Beshir HARES | Développer les sous-habiletés d'expression orale en FLE par le programme de réflexion « *thinking curriculum* »

Li-Chi WU | Approche textométrique de l'analyse d'opinions : l'exemple de la crise entre la Chine et Google (2010)

Jeanne WEEBER | La Stratégie de la fuite. Folie et antipsychiatrie dans le roman de 1960 à 1980

COMPTE RENDU DE LECTURE

Romain MILLOT | K. Tempest, *Brutus. The Noble Conspirator*, New Haven et Londres, Yale University Press, 2017

RÉSUMÉS, MOTS-CLÉS ET BIOGRAPHIES DES AUTEUR.E.S

9782744201936

Encyclo

ISBN : 978-2-7442-0201-8
Prix TTC 15 €